

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Christophe

à l'amendement n° 83 de Mme Dordain

APRÈS L'ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.